

LE REICH
mène
actuellement
de front

LE PETIT MARSEILLAIS

Le plus important
des journaux de Province

VENDREDI
18 OCT. 1940

Auj. : Saint Luc
Dem. : Salut Sarrafen

Gustave BOURRAGEAS 1902-1940

72^e ANNEE. - N° 25.413

50 CENTIMES

DES NÉGOCIATIONS ÉCONOMIQUES avec divers pays

La signature d'un accord germano-turc serait imminente, dit-on à Ankara

A Paris, un nouveau bureau développera la collaboration économique franco-allemande

Berne, 17 octobre. — L'Allemagne mène actuellement de front des négociations économiques avec plusieurs pays. Le ministre bulgare du commerce est arrivé à Berlin et c'est aujourd'hui une délégation économique roumaine qui est arrivée dans la capitale du Reich. Selon des renseignements recueillis à Berlin, les pourparlers avec la Bulgarie tendent à une prolongation de l'accord économique actuel avec une nouvelle fixation du cours du mark allemand par rapport à la devise bulgare. Le nouveau traité avec la Roumanie tiendra compte des changements territoriaux intervenus récemment et tendra à l'intensification des relations commerciales réciproques. On confirme à Berlin la création à Paris d'un nouveau bureau, dont la tâche consistera à développer sur une base plus large la collaboration économique des marchés des deux pays.

SUITE PAGE 3

"LE PETIT MARSEILLAIS" remet au maréchal Pétain 100.000 francs pour les prisonniers de guerre

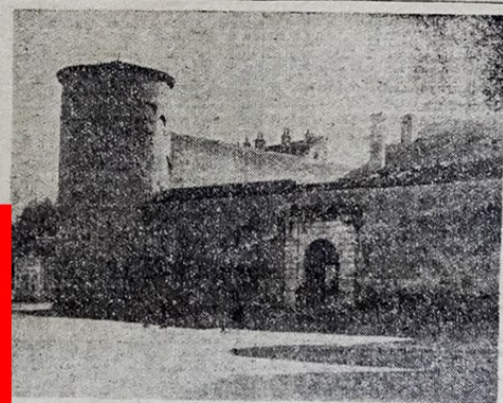
Vichy, 17 octobre. — Le maréchal Pétain, chef de l'Etat, a reçu M.M. Jean Gaillard-Bourrageas et Marcel Lucchin venus au nom du « Petit Marseillais » lui remettre un chèque de 100.000 fr. pour l'œuvre des prisonniers de guerre. (Havas).

Après la route de la Birmanie les Anglais vont-ils rouvrir la route de Hong-Kong ?

Dans le cas où ils enverraient par là du matériel aux Chinois le Japon prendrait "des mesures efficaces"

TOKIO, 17 octobre. — A propos de la réouverture par la Grande-Bretagne de la route de Birmanie, réouverture qui a eu lieu cette nuit, la presse nipponne exprime la ferme décision du Japon de passer à cette initiative par des mesures appropriées. La route sera bombardée dès son ouverture. Les milieux militaires japonais estiment qu'elle se a inutilisable au bout de très peu de temps.

SUITE PAGE 3



La Cour Martiale siégera prochainement à Gannat. Voici une vue de la prison de Gannat où sont incarcérés les inculpés. (Photo Trampus - Visa V. 1803)

L'exécution de l'accord franco-japonais se poursuit

L'effectif des forces japonaises au Tonkin s'élève à 6.000 hommes

VICHY, 17 octobre. — On annonce de Hanoi que l'exécution de l'accord franco-japonais du 22 septembre se poursuit. L'effectif des forces japonaises cantonnées, du fait de cet accord, au Tonkin s'élève à 6.000 hommes. Quant à la division japonaise du Kouang-Si, dont l'évacuation par Haiphong était prévue par le même accord, et qui traverse donc en transit le Tonkin, son effectif s'élève à environ 12.000 hommes. — (Havas.)

M. Sumner Welles reçoit l'ambassadeur de France

WASHINGTON, 17 octobre. — M. Sumner Welles, secrétaire d'Etat adjoint, a reçu M. H. Hays, ambassadeur de France, avec lequel il a eu un long entretien. — (Havas.)

SERRANO SUÑER est nommé ministre des affaires étrangères

Madrid, 17 octobre. — M. Serrano Suñer, ministre de l'Intérieur, est nommé ministre des Affaires étrangères en remplacement du colonel Bagber, qui a donné sa démission. M. Pérénte, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Gouvernance (Intérieur) sera chargé de la direction des affaires de ce département et dépendra directement du chef du gouvernement.

D'autre part, M. Demetrio Cerceller, chef de la phalange de Catalogne et membre de la Commission politique, a été nommé ministre de l'Industrie et du commerce, en remplacement de M. Alarcon de la Lastra, qui a donné sa démission. (Havas.)

DÉFENSE DE LA RÉVOLUTION NATIONALE

III

Vers les Comités révolutionnaires

Avant que la première révolution française ne fût entrée dans la phase de la Terreur, le conventionnel Marat s'écriait un jour : « Donnez-moi cinq ou six cents têtes, et je vous promets qu'ensuite le pays sera heureux et tranquille... »

Les sentimentalistes de l'époque refusèrent ces exécutions, demandées à un moment où la révolution commençait au château de Vaux-le-Vicomte, par le vote de la charte des États Généraux, semblait vouloir tourner court.

Tout paraissait s'arranger et déjà de profondes réformes avaient été réalisées, dont les bourgeois eussent pu se déclarer satisfaits. Mais les nobles, le clergé et la Cour, les aristocrates,

tout à coup, il apparut aux yeux des patriotes clairvoyants que leur bel édifice révolutionnaire allait s'écrouler si l'on ne prenait le soin immédiat de s'assurer des opposants.

Ce furent alors les massacres, la guillotine, la guerre, beaucoup de sang innocent répandu. On avait épargné cinq ou six cents responsables ; on tuait, pêle-mêle, des milliers d'individus dont le crime n'était pas plus grand que celui qui commet à ce jour d'hui, l'homme de la rue, lorsqu'il dessert l'œuvre du Maréchal Pétain ou qu'il approuve les gestes criminels d'un de Gaulle.

par
Simon SABIANI

Le "Journal Officiel" va publier LE STATUT des Israélites

VICHY, 17 octobre. — Les textes déjà votés en Conseil des ministres et qui régissent la situation des juifs français ou résidant en France vont paraître au Journal Officiel.

Le gouvernement, dans son œuvre de reconstruction nationale, a dû dès les premiers jours, étudier le problème des juifs et celui de certains étrangers qui, ayant abusé de notre hospitalité, n'ont pas peu contribué à notre défaite.

Partout et spécialement dans les services publics, si réelles que soient d'honorables exceptions dont chacun pourrait fournir un exemple, l'insuffisance des juifs s'est fait sentir insinuante et finalement décomposante. Tous les observateurs s'accordent à constater les effets fâcheux de leur activité au cours des années récentes durant lesquelles ils eurent, dans la direction de nos affaires, une part prépondérante. Les faits sont là et commandent l'action du gouvernement à qui incombe la tâche pathétique de restauration française.

Le gouvernement, dans son absolue sérénité, s'est défendu de faire œuvre de représailles ; il respecte les personnes et les biens des juifs ; il les empêche seulement d'assumer certaines fonctions sociales, d'autorité, de gestion, de formation des intelligences, l'expérience lui ayant prouvé comme à tous les esprits impartiaux que les juifs les exercent dans une tendance individualiste jusqu'à l'anarchie. Notre désastre nous impose l'obligation de regrouper les forces françaises dont une longue hérédité a fixé les caractéristiques ; il ne s'agit pas de facile vengeance, mais d'indispensable sécurité.

Le gouvernement doit d'ailleurs affranchir de certaines limitations qu'il prescrit dans l'intérêt vital de la France ceux des juifs qui auront bien mérité de la patrie et cette réserve prouvé dans quel esprit d'humanité il s'est efforcé de régler une question dont l'actuel bouleversement a démontré le caractère universel. — (Havas.)

PLUS D'OFFICES DE PLACEMENT NI DE BUREAUX DE CHOMAGE

DES OFFICES DU TRAVAIL

— Aide plus substantielle aux vrais chômeurs
— Le travailleur qui refusera un emploi proposé par l'Office sera privé de toute assistance

VICHY, 17 octobre. — Les Offices départementaux et les bureaux municipaux de placement, les fonds publics de chômage sont supprimés et remplacés par des Offices régionaux du travail, à titre temporaire par des Offices départementaux. C'est désormais un même organisme qui essaiera de procurer du travail aux chômeurs et qui paiera, en cas d'insuccès, les indemnités de chômage. Cette mesure supprimera de nombreux abus qui ont pu se produire localement. D'autre part, ces nouveaux of-

fices agiront d'une manière active sur le marché du travail. Ils interviendront auprès des employeurs ou des organisations professionnelles, afin d'être tenus au courant de la situation des ouvriers de chaque entreprise. De cette façon, ils seront avertis à l'avance des mouvements de main-d'œuvre susceptibles de se produire. Il convient également de souligner dans cette réforme combien l'aide accordée aux chômeurs involontaires devient plus substantielle que par le passé.

SUITE PAGE 3

M. COMPANYS ancien président de la République catalane A ÉTÉ FUSILLÉ

BARCELONE, 17 octobre. — M. Companys, chef des séparatistes catalans ancien président de la République séparatiste catalane, a été fusillé hier, dans la prison de Montjuich, après avoir été condamné à mort par une Cour martiale. — (Havas.)

Le "Journal Officiel" va publier

LE STATUT des Israélites

VICHY, 17 octobre. — Les textes déjà votés en Conseil des ministres et qui régiront la situation des juifs français ou résidant en France vont paraître au Journal Officiel.

Le gouvernement, dans son œuvre de reconstruction nationale, a dû dès les premiers jours, étudier le problème des juifs et celui de certains étrangers qui, ayant abusé de notre hospitalité, n'ont pas peu contribué à notre défaite.

Partout et spécialement dans les services publics, si réelles que soient d'honorables exceptions dont chacun pourrait fournir un exemple, l'influence des juifs s'est fait sentir, insinuante et finalement décomposante. Tous les observateurs s'accordent à constater les effets fâcheux de leur activité au cours des années récentes durant lesquelles ils eurent, dans la direction de nos affaires, une part prépondérante. Les faits sont là et commandent l'action du gouvernement à qui incombe la tâche pathétique de restauration française.

Le gouvernement, dans son absolue sérénité, s'est défendu de faire œuvre de représailles ; il respecte les personnes et les biens des juifs ; il les empêche seulement d'assumer certaines fonctions sociales, d'autorité, de gestion, de formation des intelligences, l'expérience lui ayant prouvé comme à tous les esprits impartiaux que les juifs les exerçaient dans une tendance individualiste jusqu'à l'anarchie. Notre désastre nous impose l'obligation de regrouper les forces françaises dont une longue hérédité a fixé les caractéristiques ; il ne s'agit pas de facile vengeance, mais d'indispensable sécurité.

Le gouvernement doit d'ailleurs affranchir de certaines limitations qu'il prescrit dans l'intérêt vital de la France ceux des juifs qui auront bien mérité de la patrie et cette réserve prouve dans quel esprit d'humanité il s'est efforcé de régler une question dont l'actuel bouleversement a démontré le caractère universel. — (Havas.)